

En début de carrière, la catégorie socioprofessionnelle dépend du diplôme obtenu. Grâce à leurs diplômes plus élevés, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes.

Un diplôme d'enseignement supérieur améliore beaucoup le salaire et la carrière, mais, cette fois, davantage pour les hommes.

Les chances d'exercer une profession supérieure ou intermédiaire (cadre, enseignant, médecin, avocat, infirmière, technicien ou représentant de commerce...) dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en début de carrière, 79 % des diplômés des cursus longs du supérieur possédant ou recherchant un emploi, exercent une profession supérieure ou intermédiaire, en 2005, pour 56 % des diplômés des cursus courts et 24 % des bacheliers (*graphique 01*). Un diplômé des cycles longs du supérieur possède ainsi un avantage de 23 points sur un diplômé des cursus courts pour exercer une telle profession. Avec un même diplôme de l'enseignement supérieur long, les enfants d'enseignants, de cadres ou d'intermédiaires ont un avantage plus modéré, de 7 points, sur les enfants d'ouvriers, et d'employés et indépendants.

Depuis 2002, les femmes présentes sur le marché du travail exercent un peu plus souvent une profession supérieure ou intermédiaire que les hommes, en début de carrière. Cela tient avant tout à leurs diplômes plus élevés car, à diplôme égal, elles ont moins accès que les hommes à ces professions. À catégorie socioprofessionnelle comparable, les femmes exercent plus souvent que les hommes dans le secteur public et sont, notamment, en plus fortes proportions enseignantes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Entre 30 et 34 ans, les diplômés de l'enseignement supérieur long ont un salaire médian 1,7 fois supérieur à celui

des personnes sans diplôme, parmi les hommes comme parmi les femmes (*graphique 02*). Avec le déroulement de la carrière et l'âge, la différence de rémunération s'amplifie davantage parmi les hommes que les femmes (2,4 pour 2,1 de 50 à 54 ans). Les diplômés de l'enseignement supérieur long ont également un avantage appréciable sur ceux de l'enseignement supérieur court (DUT, BTS, diplômes paramédicaux et sociaux), leurs salaires médians étant de 1,2 fois (femmes) à 1,3 fois (hommes) plus élevés entre 30 et 34 ans.

En considérant cette fois et les salaires et les revenus d'indépendants, plus de deux tiers des diplômés de l'enseignement supérieur perçoivent plus que la rémunération médiane dans les différents pays de l'OCDE (*graphique 03*). L'ampleur des tranches supérieures de revenus témoigne de la rentabilité des études supérieures. Au contraire, l'ampleur des tranches inférieures donne l'importance des emplois peu rémunérés possédés par les diplômés de l'enseignement supérieur. Ainsi, les proportions de diplômés mal rémunérés sont très faibles dans des pays de l'est de l'Europe tels que la Hongrie, la République tchèque et la Pologne, ce qui est concomitant à un faible développement, dans ces pays, des emplois à temps partiel.

Le graphique 01 porte sur les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 2 à 9 ans et sont économiquement « actifs » (possèdent ou recherchent un emploi).

Les groupes professionnels regroupent : d'une part les chefs d'entreprise et les professions supérieures et intermédiaires ; d'autre part les ouvriers ; enfin les employés, agriculteurs, artisans et commerçants. Le secteur public recouvre les emplois de la Fonction publique d'État, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques.

Le graphique 02 donne le salaire « médian » des salariés à temps plein, incluant les primes ; le salaire médian partage la population en deux groupes égaux, d'un côté ceux qui gagnent davantage, de l'autre ceux qui gagnent moins.

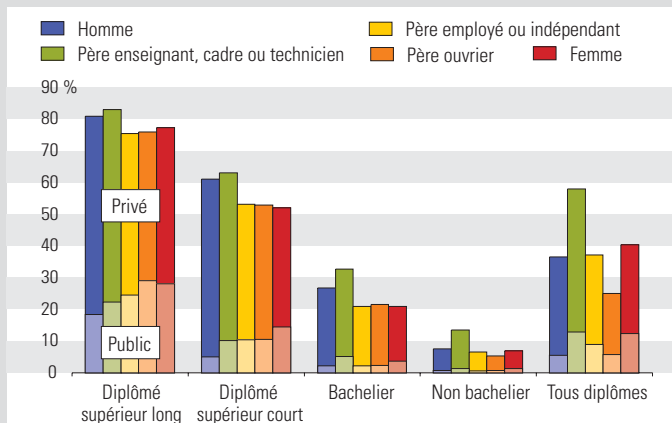
Les diplômes d'enseignement supérieur « long » sont les diplômes de grandes écoles et de second et troisième cycles universitaires.

Ceux de l'enseignement supérieur court sont les DUT, BTS, DEUG, diplômes paramédicaux et sociaux.

Le graphique 03 fournit une répartition des diplômés de l'enseignement supérieur long (postes 5A et 6 de la CITE, voir indicateur 09) en fonction de leurs tranches de rémunérations que sont les salaires ou revenus d'indépendants (en base annuelle). Ces tranches de rémunérations sont définies par rapport au gain médian des personnes âgées de 25 à 64 ans qui occupent un emploi, niveaux d'études confondus. Celles-ci sont estimées, en France, à partir des salaires mensuels déclarés aux enquêtes Emploi (les résultats sont peu différents en intégrant les revenus d'indépendants).

Source : OCDE et MEN-MESR-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE Champ : métropole

01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2005)

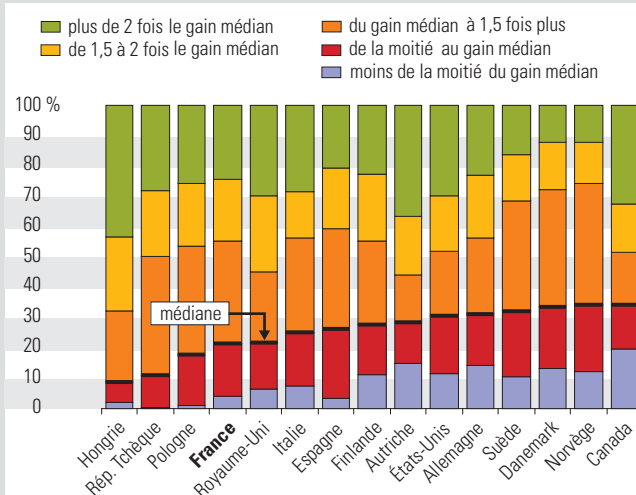


Lecture : sur l'ensemble de l'année 2005, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche), 81 % des hommes exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), pour 77 % des femmes, 76 % des jeunes dont le père est ouvrier et 83 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 52 % et 63 % pour les diplômés du supérieur court, entre 21 % et 33 % pour les bacheliers et entre 5 % et 13 % en deçà du baccalauréat.

Champ : personnes sorties de formation initiale depuis 2 à 9 ans (entre 1996 et 2003) et occupant ou recherchant un emploi.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)

03 Distribution des rémunérations des diplômés du supérieur dans différents pays (2005)

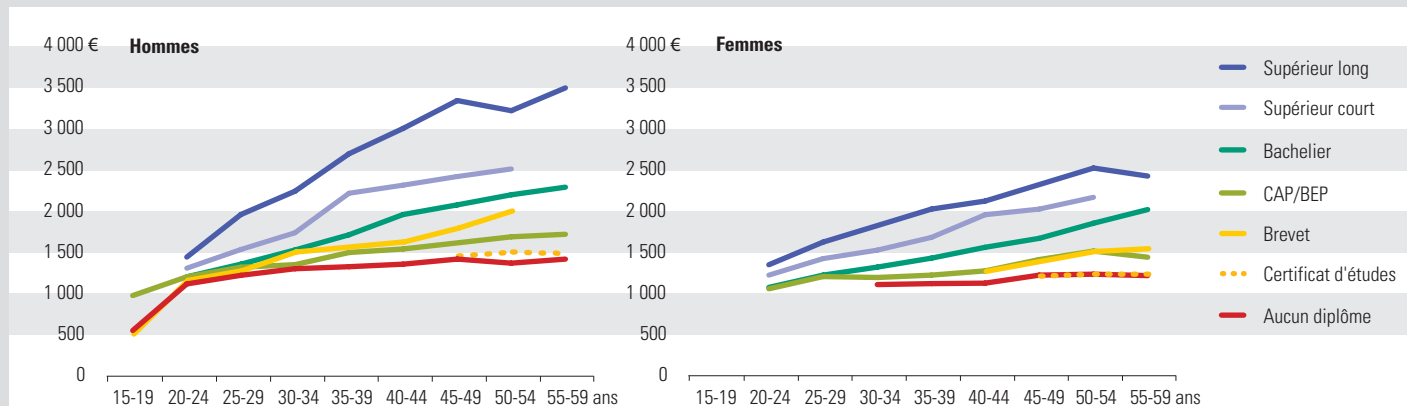


Lecture : environ 90 % des diplômés de l'enseignement supérieur long (CITE 5A ou 6) de Hongrie et de République tchèque déclarent une rémunération supérieure au gain médian de la population âgée de 25 à 64 ans, selon les enquêtes sur les forces de travail de 2005 (ou 2004 dans plusieurs pays).

Champ : diplômés de l'enseignement supérieur long (CITE 5A ou 6) âgés de 25 à 64 ans et occupant un emploi.

Source : OCDE, édition 2007 de *Regards sur l'éducation*

02 Salaires mensuels déclarés en 2005, en fonction de l'âge et du diplôme, salaires médians des salariés à temps plein



Lecture : âgés de 50 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur long, la moitié des hommes déclare au cours de l'année 2005 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 200 € (primes incluses) et la moitié des femmes un salaire d'au moins 2 500 €. Seuls sont pris en compte les salariés, exerçant à temps plein, suffisamment représentés dans l'enquête (300 observations). Les salaires sont formulés en euros de 2005.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)